

## MRC DU HAUT-RICHELIEU

Réunion du Comité formé pour gérer le Fonds pour la protection,  
la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu  
et des milieux humides associés

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
13 février 2013  
16h30

---

Réunion du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés, tenue mercredi le 13 février 2013 à 16h30 au siège social de la MRC du Haut-Richelieu situé au 380, 4<sup>e</sup> Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Gilles Dolbec, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les membres suivants :

M. Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Yves Duteau, maire de Lacolle, M. Gérard Dutil, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Serges Lafrance, maire d'Henryville, M. Réal Ryan, maire de Noyan, Mme Renée Gagnon, directrice générale de CIME Haut-Richelieu, M. Marcel Comiré, directeur général de COVABAR et Mme Caroline Roberge, aménagiste au sein de la MRC du Haut-Richelieu.

Substitut : Mme Nicole Mallette pour M. le maire Clément Couture, Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présente: Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu agissant à titre de secrétaire.

Le comité siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

### Ouverture de la réunion

### Adoption de l'ordre du jour

Tous les membres se déclarent satisfaits de l'ordre du jour proposé, à savoir:

1. Présentation des membres.
2. Déroulement des activités du comité (Régie interne et règlement 481) (document 1).
3. Analyse du projet de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois pour l'aménagement du site du quai Ryan (54 000\$) (document 2).
4. Varia.
5. Levée de la réunion.

### 1. Présentation des membres

Un tour de table est effectué afin que chacun se présente puisqu'il s'agit de la première réunion du comité.

## **2. Déroulement des activités du comité**

Le déroulement des activités et les règles de régie interne du comité sont expliqués à l'ensemble des membres présents, lesquels sont colligés au document de Régie interne et au règlement 481 déjà reçus par chacun. Il est mentionné que ces documents ont également été transmis au MDDEFP lors de leur adoption par le conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

Un état du solde disponible au 13 février 2013 du Fonds environnemental est déposé, à savoir, 390 062.17\$. Des précisions sont apportées sur les frais d'administration, lesquels sont désormais répartis annuellement aux sept municipalités à parts égales et ne sont plus puisés à même le Fonds.

Par ailleurs, il est également confirmé que les intérêts générés par le Fonds sont répartis au crédit de chaque municipalité au prorata de sa participation au Fonds.

À l'unanimité des membres du comité présents, ces derniers se déclarent satisfaits des règles de régie interne en vigueur. Il en est de même pour les dispositions du règlement 481 « *Règlement créant le comité chargé de donner son avis sur toute question soumise par la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de la gestion du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés (Le Fonds)* ».

Madame Gagnon soumet qu'il serait intéressant que le Fonds soit assuré de façon pérenne. Elle s'interroge sur les motifs de ne pas établir de critères d'admissibilité pour les projets. À cet effet, la majorité des membres préfèrent que le comité dispose du plus de latitude possible pour analyser les projets soumis.

M. Comiré suggère de ne pas tenir compte exclusivement de la mise en valeur car les notions de conservation sont également importantes.

M. Lafrance soumet que les municipalités ne doivent pas être les seules actrices de la protection de la rivière Richelieu puisque cette mission doit être assumée par plusieurs intervenants et paliers gouvernementaux.

Mme Gagnon demande si l'organisme CIME Haut-Richelieu serait en conflit d'intérêts s'il déposait une demande d'aide financière du Fonds. Les membres ne croient pas qu'un conflit d'intérêts existerait puisque le comité dispose spécifiquement d'un pouvoir de recommandation.

Mme Gagnon demande s'il est possible de diffuser l'information quant aux disponibilités du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés. Cette demande sera satisfaite via le site web de la MRC.

Il est précisé que tout projet doit être soumis et accepté par la municipalité au sein de laquelle il se réalisera puisque les sommes versées par chacune doivent lui être retournées sous forme de projets bénéficiant à son territoire.

## **3. Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Analyse du projet d'aménagement du site du quai Ryan**

### **3.1 Discussion**

Des informations supplémentaires sont demandées à la représentante de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois quant aux aspects de conservation, de remise en état et de protection. À cet effet, une demande de précisions sera transmise à la municipalité. Par ailleurs, les membres du comité souhaitent que le projet s'avère conforme à la réglementation municipale, régionale, provinciale et fédérale.

Il est recommandé que le versement de la première tranche d'aide financière de 50% intervienne après l'obtention de copie de toutes les autorisations, certificats d'autorisation et permis requis des paliers gouvernementaux de même que de la CPTAQ. Le versement de la deuxième moitié de 50% s'effectuerait suite à la finalisation des travaux et au dépôt du bilan final incluant copie des pièces justificatives (factures, etc.).

Il est proposé de réunir le comité à nouveau lorsque les certificats d'autorisation et permis de tous les paliers gouvernementaux auront été obtenus de la part de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Un tour de table est effectué afin de connaître l'opinion de chaque membre relativement au projet. Tous s'en déclarent satisfaits et les modalités de paiement devraient être intégrées à la résolution d'octroi de l'aide financière.

Des commentaires s'ajoutent sur l'historique relié à ce quai. Il est également suggéré que la municipalité s'enquiert de la possibilité de réaliser le projet avant l'acquisition des terrains.

### 3.2 Décision


Les membres présents recommandent l'octroi de l'aide financière de 54 000\$ du Fonds environnemental à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois pour la réfection du quai Ryan et ce, conditionnellement à l'obtention préalable de tous les certificats d'autorisation et permis requis des différents paliers de gouvernement.


### 4. Varia

Aucun autre sujet n'est discuté.

### 5. Levée de la réunion

La présente réunion du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés est levée puisque l'ordre du jour est épuisé.

  
\_\_\_\_\_  
Gilles Dolbec, président

  
\_\_\_\_\_  
Joane Saulnier, secrétaire